EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt trois le trente octobre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 octobre 2023

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Joël FAU, M. Roger TEYSSEDRE, M. Etienne ALBESPY, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN et M. Jean-Pierre COUGOULE.

Absents et excusés : Mme Marion COUTÉ, donne pouvoir à Mme Emilie DALBIN, Mme Alice PACALET, donne pouvoir à Mme Nawal BRACKELEER et M. David BASIRE.

Secrétaire : Mme Emilie DALBIN a été nommée secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2023

Compte rendu approuvé à la majorité.

Délibération n°012-211202981-20231030-20231030-325-DE : Révision de loyer de la MAM « Ô trésors »
Délibération n°012-211202981-20231030-20231030-321-DE : Expérimentation du compte financier unique (CFU) sur les comptes 2023
Délibération n°012-211202981-20231030-20231030-322-DE: Cantine Ecole St-Joseph
Délibération n°012-211202981-20231030-20231030-323-DE : Répartition de la prise en charge de la mission étude géotechnique (Habiter 12 et la Commune)
Délibération n°012-211202981-20231030-20231030-324-DE : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Questions diverses :

Mise à disposition d'une salle voûtée avec une interdiction de stationner devant :
Nous avons reçu une demande pour la mise à disposition gracieusement d'une salle voûtée avec une interdiction de stationner devant. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de donner une suite défavorable à cette demande.

Point sur le PLUi :
Les documents relatifs à l'élaboration du futur PLUi sont transmis à l'ensemble des membres du conseil.
Plusieurs ateliers sont programmés avec la commission urbanisme de la 3CLT et en bureau des maires.
Atelier 1 PADD « agriculture – patrimoine » : 19 octobre 2023
Atelier 2 PADD « environnement-paysages » : 20 novembre 2023
Puis en 2024
Atelier 3 PADD « démographie, logements et conso foncière »
Atelier 4 PADD : « espaces Urbains, déplacements et équipements »
Atelier 5 PADD : « économie, tourisme et loisirs »

Suite au premier atelier, il nous est demandé pour le 30 janvier 2023 de répertorier les éléments du patrimoine à préserver et d'identifier les changements de destination sur les bâtiments agricoles. Pour cela, une réunion de travail est prévue le jeudi 16 novembre à 18h30.

Groupe de travail : M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDRE, M. David BASIRE, M. Etienne ALBESPY, M. Joël FAU, M. Patrice PHILOREAU.

L'avancée : prochaine étape est de répertorier les éléments du patrimoine à préserver et le changement de destination sur les bâtiments agricole. Pour cela, une réunion de travail est prévue le jeudi 16 novembre à 18h30.

Marché de Noël :
Le marché de Noël aura lieu le dimanche 17 décembre en collaboration avec le Comité des Fêtes de 11h00 à 16h00 sur la passerelle, ou à la salle des fêtes en cas de mauvais temps. Mme Emilie DALBIN est la référente de cette manifestation.

Bulletin municipal :
Il sera distribué à partir du mardi 2 janvier 2024.

Devis ABRO PARC :
Acception des deux devis pour un montant total de 2 388.00 euros, détaillés comme suit :

- 1 044.00 euros pour des travaux d'abattage avec traitement des rémanents de coupe sous la passerelle,
- 1 344.00 euros pour les travaux d'élagage avec traitement des rémanents de coupe à l'aire de camping car.

Vœux du Maire :
Les vœux du Maire auront lieux le dimanche 7 janvier à 11h30 à la salle des fêtes.

Loi APER du 10 mars 2023 (Accélération de la production d'énergies renouvelables):
Présentation : la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son article 15 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français. Cet article demande aux communes de définir des « zones d'accélérations» des énergies renouvelables. L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local …).
Nous avons jusqu'au 31 décembre 2023 pour faire des propositions de zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAEnR).
Groupe de travail : M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDRE, M. Etienne ALBESPY, M. Joël FAU et M. Jean-Pierre COUGOULE est fixé le samedi 25 novembre à 9H00.

Projet Boulangerie :
Plusieurs réunions se sont déroulées semaine 43 avec Aveyron Ingénierie, avec la DDT et l'Architecte Conseil et avec M. Julien RETHORE.
Afin d'avancer sur ce dossier, il est acté de lancer la consultation pour désigner la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de deux immeubles avec aménagement d'une boulangerie pâtisserie, rénovation d'un logement et aménagement de locaux professionnels à Villecomtal.
L'objectif est de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre en novembre 2023 pour un choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre en février 2024, un démarrage des études en mars 2024 et une remise de l'APD en juillet 2024.

Îlot centre bourg :
Les ouvrants donnant sur la cour de la parcelle AN 666 dont le propriétaire a vendu la parcelle AN 667 nécessaire à la réalisation du projet seront oscillo-battantes et opaques afin de respecter l'intimité du vendeur.

Cérémonie du 11 novembre :
Afin de permettre aux élus de Mouret et aux sapeurs-pompiers d'être disponible pour 12h00 à Muret le Château, la commémoration se déroulera le 11 novembre 11h15 précises.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Patrice PHILOREAU